



Etablissement Public Foncier  
de Grand Est

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 08 DECEMBRE 2021**

Délibération N°21/147

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024  
CONVENTION DE PROJET (Reconventionnement)  
STENAY - Ilot Aristide Briant - Revitalisation  
ME10A027300**

Le conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier de Grand Est,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'Etat,

Vu le règlement intérieur institutionnel, et notamment son article 19, le conseil d'administration faisant valoir son droit d'évocation,

Vu la demande formulée par la commune de Stenay souhaitant l'intervention de l'EPFGE pour assurer la maîtrise foncière et la réalisation d'études et de travaux sur l'îlot Aristide Briant situé sur son territoire communal en vue de la revitalisation du centre-bourg,

Considérant l'opération n°P09RB50H001 et les biens d'ores et déjà acquis dans le cadre de l'opération n°F09FB500002,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la commune de Stenay annexée à la présente délibération, portant sur :
  - le portage puis la cession des biens susvisés d'une superficie de 03 a 21 ca pour une enveloppe financière d'un montant prévisionnel de 40 000 € HT,
  - la réalisation d'études de maîtrise d'œuvre et de travaux de désamiantage, déconstruction et travaux connexes pour une enveloppe financière d'un montant prévisionnel de 116 000 € HT pris en charge à 80% par l'EPFGE et à 20% par la commune de Stenay,
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la commune de Stenay la convention de projet annexée à la présente délibération,
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

VU ET APPROUVE

Le 17 DEC 2021

La Préfète de Région,  
Pour la Préfète et par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires  
Régionales et Européennes

Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,

Antony CAPS